

Protocole de reprise des activités de tir intérieur (Bâtisse industrielle) en date du 19 juin 2020

Faisant suite à l'annonce de la ministre déléguée aux sports madame Isabelle Charest quant à l'ouverture des infrastructures sportives intérieures, le club Sportif de la Mauricie se réjouit du retour à la pratique d'activités de tir à l'intérieur à partir du mardi 14 juillet.

Donc voici le fonctionnement qui devra être respecté et qui sera affiché à côté de la salle de tir et remis personnellement à chacun des athlètes :

- Un système de flèches au sol sera installé (ruban adhésif de couleur) afin de ne pas se croiser sur la mezzanine afin d'être certain de respecter le 2m en tout temps. Veuillez à le respecter
- La salle de tir sera vidée de tous les objets non essentiels afin d'avoir le maximum d'espace possible pour la circulation
- Les activités de tir se dérouleront les mardis et jeudis de 19h00 à 21h00
- Tous les athlètes devront réserver leur place en téléphonant préalablement France Lacroix au 819-373-7679 (alesieur@videotron.ca) avant 15h la journée de tir (mardi ou jeudi) afin de réserver son heure de tir.
- France va aviser le responsable de la ville pour confirmer et contrôler les présences et un employé de la ville va contrôler l'ouverture de la porte d'accès habituelle à chaque arrivée de tireurs.
- Nous vous encourageons fortement, afin de limiter les risques de propagation, à éviter d'aller aux toilettes pendant vos entraînements
- Aucun athlète présentant des symptômes ne pourra avoir accès à la salle d'entraînement

- Ainsi, les tireurs doivent signer le registre à l'entrée, avec leur stylo personnel, y inscrire leur nom ainsi que l'heure d'entrée et de sortie de la salle de tir (Si l'entraîneur est présent, l'entraîneur va enregistrer les présences/sorties). De plus, ils doivent signer une déclaration stipulant qu'ils n'ont pas de symptômes et qu'ils n'ont pas été en contact avec une personne présentant des symptômes au cours de 14 derniers jours
- Le 2m doit être respecté en tout temps dans les corridors de circulation aussi le masque doit être porté dès l'entrée dans la bâtisse industrielle jusqu'à la sortie de la bâtisse après l'entraînement.
- Les masques sont obligatoires pour tous les tireurs et l'entraîneur
- Le lavage des mains à l'aide d'une bouteille de savon de « type Purell » fournit par le club sportif de la Mauricie est obligatoire à l'entrée et à la sortie de la salle de tir et ce, à toutes les fois
- 5 personnes maximum seront autorisées à prendre place sur les postes de tir ainsi que l'entraîneur (1 entraîneur maximum)
- Veuillez à prendre le même poste de tir à tous les entraînements et le nettoyer à l'aide de lingettes désinfectantes après l'entraînement
- les séances d'entraînement sont de 60 minutes s'il y a un athlète qui est en attente d'une position de tir vacante
- Les parents des athlètes sont autorisés à accompagner leurs enfants mais ne seront pas autorisés à pénétrer dans la bâtisse.
- Il n'y aura plus de chaises posées en arrière de chacun des tireurs afin que l'entraîneur puisse circuler librement en arrière des tireurs tout en respectant le 2m
- Laisser l'équipement excédentaire à l'extérieur de la salle et/ou en dessous du poste de tir et/ou au poste de tir adjacent laissé vacant tout en respectant le 2m entre chacun des équipements

- Bonbonnes de remplissage d'air et de CO2 : Les tireurs rempliront eux-mêmes leurs cylindres. Du matériel de nettoyage et de désinfection spécifique sera mis à leur disposition près des bonbonnes, ils devront en faire usage à chaque utilisation.

- S'il advenait qu'un athlète présente des symptômes ou qu'il soit testé positif ou quelqu'un dans son entourage, veuillez immédiatement en informer Gérard Michaud au 891-378-3600

Gérard Michaud

Entraîneur et responsable de la salle de tir intérieure